

FORMULAIRE D'EXPRESSION DES BESOINS D'ACCUEIL

Nom, prénom : _____ Nom, prénom : _____
☎ _____ ☎ _____
Adresse : _____

Courriel : _____

Nom, prénom de l'enfant : _____

Né(e) le _____ Ou à naître le _____

Date prévisionnelle d'entrée dans la structure _____

Besoins d'accueil :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Horaires					

Précisions éventuelles concernant le besoin d'accueil : _____

► **Justificatifs à joindre pour les situations relevant des critères de priorité :**

- Justificatif de domicile (les résidents de Geispolsheim sont prioritaires)
- Frère ou sœur encore présent dans l'établissement au démarrage de l'accueil :
Nom, prénom : _____

► **Toute demande d'accueil devra être confirmée avec l'extrait d'acte de naissance de l'enfant pour les enfants à naître.**

La direction tient compte de la date de réception du formulaire avec justificatif pour l'enregistrement de la demande.

La réponse définitive vous sera communiquée par courrier.

Date : jeudi 30 janvier 2025
Madame SCHWARTZ Julie
Directrice

Date :
Signature(s)

Cadre réservé à la direction – DATE DEMANDE :

PROCEDURE ATTRIBUTION DES PLACES

Les demandes d'accueil

Les demandes d'accueil sont formulées directement auprès de la directrice de l'établissement.

Un formulaire d'expression des besoins doit être complété et retourné, accompagné des justificatifs nécessaires afin que la demande puisse être enregistrée.

La direction tient compte de la date de réception du formulaire pour l'enregistrement des demandes.

Les critères de priorité pour l'attribution des places

- 1. Appartenance au territoire : domiciliation sur la commune de Geispolsheim**
Pour les familles extérieures à la commune : des dérogations peuvent être accordées dans la limite des places disponibles. Une majoration du tarif horaire de 20% est appliquée.
- 2. Fratrie : présence d'un frère ou d'une sœur dans la structure pour l'année en cours**
- 3. Date d'enregistrement de la demande**
- 4. Parents percevant des minima sociaux**
- 5. Famille en insertion professionnelle :** parent bénéficiant d'une formation professionnelle ou parent engagé dans un parcours d'insertion et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA.

L'instruction des demandes d'accueil

L'instruction des demandes d'accueil a lieu lors de **2 sessions d'attribution des places**:

Date de clôture des demandes :	Période d'instruction des demandes :	Des	Début du contrat d'accueil à compter de :
15 mars N	Mars/Avril		Septembre N
30 octobre N	Novembre		Janvier N+1

A l'issue de chaque session d'attribution des places une réponse est formulée par courrier aux familles.

- Suite positive : la famille dispose d'un délai de 15 jours pour confirmer ou non l'inscription de l'enfant sur la place d'accueil proposée, par retour de courrier. Au-delà de ce délai la place sera réattribuée.
- Suite négative : la famille dispose d'un délai de 15 jours pour notifier à la structure son souhait de maintenir la demande en liste d'attente.
La structure peut également proposer à la famille une inscription en liste « accueil occasionnel » : dans ce cas elle pourra bénéficier d'un accueil de type occasionnel au sein de la structure, en fonction des disponibilités tout au long de l'année.

Des places peuvent être attribuées en cours d'année en dehors des sessions d'attribution des places, selon les disponibilités et les besoins de garde. La gestion de ces attributions se fait sur la base de la liste d'attente.